

Bouëtier (du)

Preuves pour la Grande Écurie (1741)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Vincent-Caradec, fils de François du Bouëtier, seigneur de Quellenec, et de Marie Briand son épouse, en vue de son admission dans la Grande Écurie, en juin 1741.

Bretagne, 10 juin 1741.

Preuves de la noblesse de Vincent-Caradec du Bouëtier de Quellenec, agréé par le Roi pour être élevé page de Sa Majesté dans sa Grande Écurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France.

*D'azur à deux faces d'argent, et trois bezans d'or posés en chef.
Casque de deux tiers.*

I^{er} degré, produisant. Vincent-Caradec du Bouëtier, 1724.

Extrait du registre des batêmes de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Paradis de la ville de Hennebond, évêché de Vennes en Bretagne, portant que Vincent-Caradec du Bouëtier, fils de messire Jaques du Bouëtier, chevalier, seigneur de Quellenec, et de dame Marie Briand, sa femme, naquit et fut batisé le seizieme de mai de l'an mille sept cent vingt-quatre. Cet extrait signé Mathurin Le Puillon de Villeon, recteur d'Hennebond, et legalisé.

II^e degré, père et mère. François du Bouëtier, seigneur de Quellenec, Marie Briand, sa femme, 1715. *D'argent à un sautoir d'azur, accompagné de quatre roses de meme, posées une dans chaque angle.*

Contrat de mariage de François du Bouëtier, écuyer, seigneur de Quellenec, fils aîné et héritier principal et noble de Jaques du Bouëtier, écuyer, seigneur de Kerorguen, et de dame Perrine du Bahuno, sa femme, acor-dé le quatorziesme d'octobre de l'an mille sept cent quinze, avec demoiselle Marie Briand, fille de Jaques Bonaventure Briand, sieur



du Stang, et de demoiselle Marie-Julienne Le Venier. Ce contract passé devant Simon, notaire à Quimperlé.

Aveu et dénombrement des lieu et manoir noble de Kerglau, situés dans la paroisse d'Isignac et mouvant des fiefs de Léon et vicomté de Plouhennec, donnés le septieme du mois d'aout de l'an mille sept cent vingt-six, à haut et puissant Charles de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazou, pair de France, par François du Bouëtier, ecuyer, seigneur de Kerorguen et du Quellenec. Cet acte reçu par Bossu et du Perenno, notaires en la juridiction des fiefs de Léon et vicomté de Plouhennec.

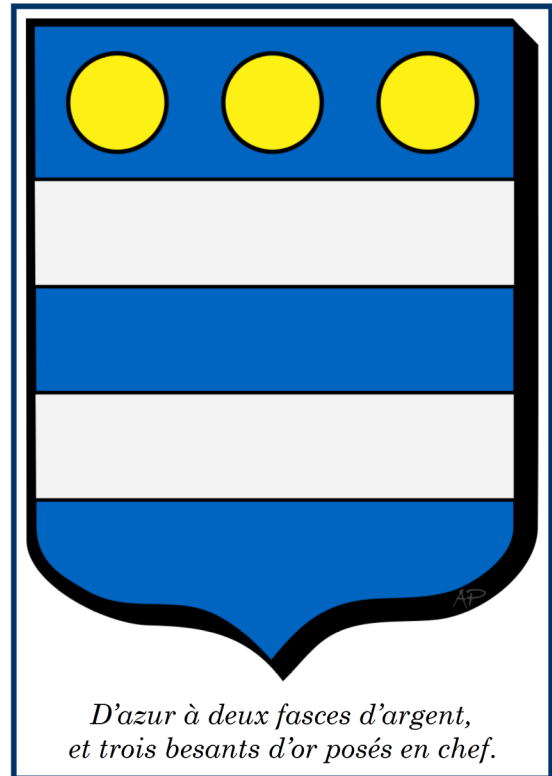
Constitution de rente faite le vingt-troisieme de juin de l'an mille sept cent vingt-quatre au profit des religieuses du monastere de Notre-Dame de la Charité à Vennes, par François du Bouetier, ecuyer, seigneur de Quellenec, fils aîné et heritier principal et noble de Jaques du Bouëtier, seigneur de Kerorguen, et de dame Perrine du Bahuno sa femme, pour la dot religieuse de Mathurine du Bouëtier, sa sœur consanguine. Cet acte reçu par Le Viavant, notaire à Vennes.

Comission de capitaine d'une compagnie dans le régiment de Brie Infanterie, donnée par le Roi à [fol. 66v] Versailles au sieur de Kerorguen, le vingt-troisieme de janvier de l'an mil sept cent quatre. Ces lettres signées Louis, plus bas par le Roi, Chamillart, et scellées.

III^e degré, ayeul. Jaques du Bouëtier II, seigneur de Kerorguen, Perrine du Bahuno, sa femme, 1678. *De sable à un loup d'argent passant, surmonté d'un croissant aussi d'argent.*

Contrat de mariage de messire Jaques du Bouëtier, ecuyer, seigneur de Kerorguen, de Quellenec, de Kergleau et de Kervéno, fils aîné héritier principal et noble de Vincent du Bouëtier, vivant seigneur dudit lieu de Kerorguen, et de dame Renée Fournier, sa veuve, acordé le dix-huitieme du mois d'aout de l'an mille six cent soixante-dix-huit avec demoiselle Perrine du Bahuno, fille puisnée de François du Bahuno, ecuyer, seigneur du Berrien, et de dame Anne de la Coudraye. Ce contrat passé devant d'Uzi, notaire en la cour de Pontivi.

Aveu et dénombrement des lieu et manoir noble de Kergleau, situés dans la paroisse d'Isignac, donnés le dixieme d'avril de l'an mille six cent quatre-vingt-un à haute et puissante dame Anne de Rohan, princesse de Guémené,



Bibliothèque nat. de France, dép. des manuscrits, Français 32106, no 29, fol. 66

à cause de ses seigneurie de Léon et vicomté de Plouhennec, par Jaques du Bouëtier, ecuyer, seigneur de Kerorguen, de Quellenec et de Kergleau, comme demissionnaire de dame Renée Fournoir, sa mère. Cet acte reçu par Le Moenne, notaire au bourg de Locrist.

IV^e degré, bisayeul. Vincent du Bouetier, seigneur de Kerorguen, Renée Fournoir, sa femme, 1650. *D'azur à trois coquilles d'or, posées deux et une.*

Articles du mariage de Vincent du Bouëtier, seigneur de Kerorguen, arrêtés le treizieme de fevrier de l'an mille six cens cinquante avec demoiselle Renée Fournoir, dame de Quellenec, veuve de noble homme Jaques Baellec, sieur de Kerliven. Ces articles reçus par Perrier, notaire de la cour de Hennebond.

Partage noble dans les biens nobles et de gouvernement noble de Jaques du Bouëtier, ecuyer, sieur du Bouetier, de Kerleau et de Kerorguen, donné par lui le vingtième de juin de l'an mille six cens quarante à Jaques du Bouëtier, ecuyer, son fils aîné, heritier principal et noble et à Vincent du Bouëtier, ecuyer, et demoiselles Louise et Jaquette du Bouëtier, ses autres enfans, nés de son mariage avec feu demoiselle Françoise Hubi. Cet acte reçu par Pitouais et Perrier, notaire à Hennebond.

[fol. 67]

V^e degré, trisayeul. Jaques du Bouëtier I, seigneur du Bouëtier, Françoise Hubi, sa femme, 1610. *D'azur à un chevron d'argent, acompagné de trois roses de même, posées deux en chef et l'autre à la pointe de l'ecu.*

Contrat de mariage de Jaques du Bouëtier, ecuyer, seigneur du Bouëtier et de Keranclauf, acordé le dix-septieme de fevrier de l'an mille six cens dix avec demoiselle Françoise Hubi, fille de noble Jean-Jaques Hubi, seigneur de Kerguen, et de demoiselle Marguerite Le Flo. Ce contract passé devant Perrier, notaire à Hennebond.

Transaction faite le vingt-huitième d'avril de l'an mille six cens quarante-un entre Jaques du Bouëtier, ecuyer, sieur du Bouëtier, fils aîné heritier principal de Jean du Bouëtier, ecuyer, et de demoiselle Françoise de Kergoet sa femme, dame de Kerleau, d'une part, et Jean de Kermadio, ecuyer, sieur dudit lieu, comme fondé de la procuration de demoiselle Jeanne de Kerpezdron, sa femme, fille et heritiere principale et noble de Jean de Kerpezdron, ecuyer, et de demoiselle Caterine du Bouëtier, sa femme, sur le partage noble des biens de feus sieur et dame du Bouëtier, pere et mere desdits Jaques et Caterine du Bouëtier. Cet acte reçu par du Rondel, notaire à Hennebond.

Sentence rendue en la cour de Hennebond, le dixieme de mai de l'an mille cinq cens soixante-quatorze par laquelle demoiselle Françoise de Kergoet est instituée tutrice de Jean, de Maurice, de Jaques, de Jeanne, de Caterine et de Jaquette du Bouëtier ses enfans, et de feu noble homme Jean du Bouëtier son mari, sieur du Bouëtier. Cet acte signé Coznoal, greffier de la dite cour.

VI^e degré, 4^e ayeul. Jean du Bouëtier II, seigneur du Bouëtiez, Françoise de Kergoët, sa femme, 1553. *D'argent à cinq fusées de gueules rangées en face, et surmontées de quatre roses de même.*

Contrat de mariage de nobles homs Jean du Bouëtier, seigneur du Bouëtier et de Kerorguen, acordé le dixieme d'octobre de l'an mile cinq cens cinquante-trois avec demoiselle Françoise de Kergoët, fille de nobles homs Yves de Kergoet et de demoiselle Caterine du Dresnai, seigneur et dame de Keranclaff. Ce contract passé devant Thomas et de Launai, notaires en la cour de Kerahès ¹.

Acord fait le vingt-deuxieme du mois d'aout de l'an mile cinq cens soixante-un entre nobles gens Jean du Bouëtier et René du Bouëtier son frere juveigneur, sur le partage des biens nobles et de gouvernement noble et avantageux de feus Jean du Bouëtiez et Marie Fournoir sa femme, leur pere et mere. Cet acte reçu par Roblet, notaire à Hennebond.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jean du Bouëtier I^{er}, seigneur du Bouetier, Marie Fournoir, sa femme, 1530. *D'azur à trois coquilles d'or posées deux en chef et une en pointe.*

Partage noble dans les successions nobles et de gouvernement noble et avantageux de noble Jean du Bouëtier, seigneur du Bouëtier, de Kerorguen, etc., et de Marie Fournoir, sa femme, donné le seizieme d'aout de l'an mile cinq cent cinquante quatre par Jean du Bouëtier, seigneur du Bouëtier et de Kerorguen, leur fils aîné, heritier principal et noble, à demoiselle Guillemette du Bouëtier, sa sœur, femme de Pierre Bellami. Cet acte reçu par les notaires de la cour de Hennebond.

Donation faite le huit fevrier de l'an mile cinq cens vingt-sept par Jean du Bouëtier, ecuyer, sieur du Bouetier, à Guion du Bouetier, son fils et de Marguerite Jourdan sa seconde femme. Cet acte reçu par Kerver, notaire à Hennebond.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils, maitre ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, généalogiste de la maison, de la chambre et des écuries de Sa Majesté et de celles de la Reine,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand ecuyer de France, que Vincent-Caradec du Bouëtier de Quellenec a la noblesse nécessaire pour etre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énonces dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le samedi dixiesme jour du mois de juin de l'an mile sept cent quarante-un.

[Signé] d'Hozier.

1. Carhaix.